



MAIRIE  
D'ARCES SUR GIRONDE  
17120

COMPTE RENDU RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le mercredi douze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'ARCES SUR GIRONDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. **ROY Jean-Paul**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 06 Avril 2017

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11    Votants : 12 ( un pouvoir )

Date affichage : 14 Avril 2017

**PRÉSENTS** : MM. ROY Jean-Paul, Maire, Mmes ROUIL Chantal 1ère Adjointe, BOULON Joëlle 2<sup>ème</sup> Adjointe, ANGIBAUD Bernadette, BERNY Nicole, BOUREAU Isabelle, MM. BRUNEAU Jocelyn, CAILLÉ Sylvain, LEROY Bruno, RAGOT Francis, SPENGLER Pierre.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme CAMBON Stéphanie, laquelle avait remis un pouvoir à madame ROUIL.

**ABSENTS** : Mme RAIMOND Marikia, MM. RAUTUREAU Xavier, SEGUINAUD Jean-Christophe.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. SPENGLER Pierre

Monsieur Le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 07 Avril 2017, lequel est approuvé à l'unanimité.

Il remercie madame AUBERTIN, Trésorière Municipale, d'avoir bien voulu assister à cette séance de travail.

**DE-33-2017**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNÉE 2017**

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame AUBERTIN, Trésorière Municipale, pour présentation du budget primitif 2017, lequel se résume comme suit :

*Budget principal*

**Section de fonctionnement / total général : 579 237,00 €uros**

Dépenses

011 Charges à caractère général	133 164,00 €
012 Charges de personnel	185 500,00 €
65 Autres charges de gestion courante	125 700,00 €
14 Reversement de fiscalité	12 000,00 €
66 Charges financières	12 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	3 500,00 €
68 Dotations aux amortissements	28 873,00 €
23 Virement section investissement	78 500,00 €

Recettes

70 Produit des services	1 499,45 €
73 Impôts et Taxes	297 559,00 €
74 Dotations et Participations	95 235,00 €
75 Produits de gestion courante	34 000,00 €
77 Produits exceptionnels	4 305,00 €
13 Atténuation de charges	6 700,00 €
002 Excédent reporté	139 938,55€

Section d'investissement / total général : 435 475,00 €uros

Dépenses

16	Remboursement emprunts	55 500,00 €	
165	Remb.dépôt de garantie	1 000,00 €	
204131	Étude plan d'entretien espaces publics	5 100 ,00 €	
21312	Travaux locaux scolaires	12 000,00 €	
21318-88	Travaux salles municipales	46 000,00 €	
21318	Travaux Eglise	231 500,00 €	+ reste à réaliser: 16 539,12 €
2188	Mairie	2 000,00 €	
2158	Cimetière	2 000,00 €	
21571	Services techniques	12 000,00 €	
2111	Acquisitions foncières	1 000,00 €	+ reste à réaliser 1 200 €
2138	Bâtiments locatifs	1 999,88 €	
2151	Travaux de voirie	25 840,00 €	+ reste à réaliser 10 866 €
21318	Mise en accessibilité sanitaires publics	6 500,00 €	
21534	Réseaux électrification	2 000,00 €	+ reste à réaliser 430,00 €
041	prise en charge travaux SDEER	2 000,00 €	

Recettes

001	Résultat reporté	56 062,88 €	
1068	Excédent fonct.capitalisé	50 000,00 €	
10222	FCTVA	6 180,12 €	
10226	Taxe d'Aménagement	10 000,00 €	
13	Subventions d'Equipement	73 975,00 €	+ reste à réaliser 5 240,00 €
1641	Emprunt	124 644,00 €	
28	Amortissements	28 873,00 €	
021	Virement de la section de fonct.	78 500,00 €	
41	prise en charge travaux SDEER	2 000,00 €	

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer.

Monsieur Leroy prend la parole et souhaite justifier sa décision de voter contre le budget : il estime en effet que les prévisions de charges de personnel sont trop importantes, qu'il aurait été judicieux de ne pas engager d'opérations d'investissements cette année et ce, en fonction de l'état d'endettement de la commune et rappelle son vote du 07 avril contre l'augmentation des taux des taxes locales.

Monsieur Le Maire constate qu'aucun autre élu ne souhaite s'exprimer ; Le Conseil peut alors délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver, à neuf voix pour et trois voix contre : monsieur Bruno LEROY, mesdames Joëlle BOULON et Bernadette ANGIBAUD le budget primitif de l'année 2017 comme présenté ci-dessus.

**DE-34-2017**

**Application des dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle pour la protection des documents de communication réalisés par la commune d'Arces**

Monsieur le Maire passe la parole à madame Joëlle BOULON, 2<sup>ème</sup> Adjointe, chargée de la communication et des publications, laquelle rappelle à l'Assemblée les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle et notamment ses articles L 111-1 et suivants, L112-1 et suivants, L122-1 et suivants, pour la protection des documents de communication réalisés par la commune.

La reproduction, même partielle, de toutes pièces ; textes, images, etc... est interdite sans l'accord préalable de la municipalité.

Le bulletin municipal, entre autres, est réalisé par la commission municipale « communication » ;

De même, le site internet de la commune et l'ensemble de son contenu sont protégés par le droit d'auteur.

La commune ne concède qu'une autorisation de visualisation, à titre personnel et privé, à l'exclusion de toute diffusion publique.

Par conséquent et en application du code précité, toute utilisation, représentation, de tout ou partie du site officiel de la commune, toute publication du bulletin municipal ou autres documents réalisés par la commission municipale « communication » à des fins publiques, sans l'obtention de l'autorisation préalable de la commune, sont interdites et constituent un délit de contrefaçon.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de madame BOULON, approuve le rappel du respect des textes de lois et charge Monsieur Le Maire ou ses adjointes à prendre toutes mesures nécessaires en cas d'infraction constatée, qui engendrera les poursuites règlementaires applicables en la matière.

### **DE-35-2017**

#### **Demande de passage du 40<sup>ème</sup> Rallye Dunes et Marais sur le territoire communal, les 6-7-8 Octobre 2017.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu de messieurs APPRIEUX et HERBERT, présidents de l'Association Sportive Automobile Augias, une demande de passage sur le territoire communal du 40<sup>ème</sup> rallye Dunes et Marais, le samedi 07 Octobre 2017.

Le parcours de cette épreuve nécessite d'interdire à la circulation la RD 244-  
Après avoir étudié le dossier, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

Monsieur le Maire est chargé d'en faire part aux organisateurs de l'épreuve et d'établir l'arrêté de réglementation de la circulation à intervenir.

### **COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS-RÉUNIONS extra-municipales**

#### **Fédération Départementale des Groupements de défense contre les Organismes Nuisibles de la Charente-Maritime.**

Monsieur Jocelyn BRUNEAU a assisté à l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Charente-Maritime ( FDGDON 17 ), qui s'est tenue le 04 avril courant.

Il rappelle aux élus que depuis plusieurs années, la régulation des ragondins et des rats musqués s'effectuait par les Brigades vertes à l'aide de pièges, opérations qui s'avèrent trop onéreuses pour poursuivre ainsi cette destruction.

Aussi, la FDGDON 17 a décidé d'habiliter des chasseurs, titulaires du permis de chasser valide et porteurs d'une assurance, pour permettre le tir des ragondins et rats musqués. Une liste nominative de tireurs a été proposée par l'AICA et validée par les mairies de Talmont sur Gironde et Arces sur Gironde.

#### **Association Départementale et Syndicat Intercommunal d'Expérimentation des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques**

Monsieur Jocelyn BRUNEAU a assisté à l'Assemblée Générale du SIEMFLFA le 08 avril. L'ADELFA- Association Départementale d'Études de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques- gère le réseau anti-grêle en Charente-Maritime.

La commune d'Arces est adhérente, parmi 188 communes du Département.

En 2016, huit alertes ont été recensées pour 86h45 d'émission.

Une augmentation de la cotisation de l'ordre de 1,5% est à prévoir pour 2017.

#### **Projet de La Route des Carrelets**

Madame Boulon fait part à l'Assemblée d'un projet de manifestation culturelle et artistique de l'Association Territoires Imaginaires, destiné à la mise en valeur du patrimoine spécifique de l'environnement maritime de Royan Atlantique, par l'organisation de la route des carrelets, qui pourrait se dérouler les dimanche 13 et lundi 14 août 2017.

Une première étape interviendrait sur Arces le 13 août ; « les carrelets en lumière » : déambulation artistique et illuminations.

Saint-Palais serait ensuite à l'honneur le lundi 14.

Le projet est à l'étude.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### *Permanences Élections Présidentielles*

À l'occasion de la prochaine élection présidentielle, dont les scrutins interviendront les 23 avril et 07 mai, monsieur le Maire présente une proposition de permanences et de constitution du bureau pour les deux tours.

Le Conseil Municipal en prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.

Le Maire, le secrétaire de séance,

Les Membres,

**Jean-Paul ROY**

**Pierre SPENGLER**

ANGIBAUD Bernadette	
BERNY Nicole	
BOULON Joëlle- 2 <sup>ème</sup> Adjointe	
BOUREAU Isabelle	
BRUNEAU Jocelyn	
CAILLÉ Sylvain	
CAMBON Stéphanie	Excusée-pouvoir à Mme ROUIL
LEROY Bruno	
RAGOT Francis	
RAIMOND Marikia	Absente
RAUTUREAU Xavier	Absent
ROUIL Chantal- 1 <sup>ère</sup> Adjointe	
ROY Jean-Paul- Maire	
SEGUINAUD Jean-Christophe	Absent
SPENGLER Pierre	

Séance du 12 Avril 2017